

secteur bénévole et les provinces. Il présentera un rapport et des recommandations sur les mesures nécessaires pour satisfaire au mieux les besoins propres aux handicapés.

Le plus essentiel de ces besoins est la garantie et la protection des droits civils. La Loi canadienne sur les droits de la personne offre une certaine protection aux personnes handicapées en ce qui concerne l'emploi. Le Gouvernement s'est engagé à étendre ce droit à l'ensemble des installations et services.

En ce qui concerne l'amélioration des possibilités d'emploi offertes aux handicapés, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada prépare actuellement une stratégie concernant l'embauche de personnes handicapées par le secteur privé. Un comité consultatif composé de personnes handicapées assiste le Conseil du Trésor en ce qui concerne les politiques liées à l'embauche de personnes handicapées. En outre, la Loi sur la formation professionnelle des adultes est en voie d'être amendée. Les stimulants au travail et leur incidence sur l'embauche de groupes désavantagés font actuellement l'objet d'un examen fédéral-provincial.

Le besoin de revenus adéquats est une autre priorité. Nombre de personnes handicapées dépendent financièrement des paiements de transfert, et il y a place ici pour des améliorations. Un Comité parlementaire des pensions se penche actuellement sur l'adéquation des indemnités d'invalidité offertes par les régimes publics et privés.

La façon dont on traite les handicapés est souvent leur plus grand handicap. Le Canada s'est attaqué à ce problème de façon originale par une campagne nationale de publicité multimédias visant à mieux sensibiliser le public aux problèmes et besoins des handicapés. Cette campagne a suscité un intérêt international et a été discutée lors d'une table ronde récemment organisée par l'UNESCO. Elle est un excellent exemple de coopération entre le gouvernement fédéral et le Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés, un organisme non gouvernemental.

L'intégration des handicapés suppose leur accès à la communauté. Même si de nombreux obstacles physiques empêchent toujours cela, le Gouvernement canadien a adopté une politique d'accessibilité physique en ce qui concerne les édifices publics fédéraux. En 1983, ces édifices devront être accessibles aux handicapés.

L'accès à la communauté suppose également des moyens de transport adéquats. Un comité consultatif fédéral pour le transport des handicapés a récemment été créé pour conseiller le ministre des Transports sur les besoins des handicapés, ainsi que sur les politiques nécessaires pour les satisfaire. En fait, je viens de participer à Ottawa à une conférence organisée par un groupe de consommateurs canadiens, la Coalition de organismes provinciaux pour handicapés, et dont le thème était le transport des handicapés. Les discussions ont connu tellement de succès qu'elles ont été prolongées d'une journée.

Les techniques pour handicapés sont un secteur important des activités du Conseil national de recherches; ce dernier a créé un service de techniques de réadaptation pour appuyer la mise au point de produits en établissant la praticabilité clinique e